



Erreur actes notariés anciens

Par **elsa7583**, le **03/04/2017 à 18:13**

Bonjour, rn
je suis dans une situation compliquée je vous explique. Me séparant de mon conjoint nous vendons l'appartement que nous avons mis en location. Je suis contactée par mon voisin qui m'explique qu'il s'est aperçu qu'il y avait eu une inversion des numéros de lots de nos appartement.
Ce qu'il s'est passé dans les années 80 un propriétaire possédait deux studios. Lors de la vente des deux appartements il y a eu une erreur de numérotation elles ont été inversées. Les deux appartements ont été vendus 3 et 4 fois.
Comment dois je procéder?
On m'a parlé d'un acte rectificatif? Mais j'imagine qu'il faut que ce soit fait pour les deux appartements.
Faut il que le notaire rédige 3 et 4 actes rectificatifs?
Peut on rédiger 1 acte global?
J'ai cru comprendre qu'il fallait la validation des anciens propriétaires? certains étant décédés ça va être compliqué.
Je vous remercie par avance de votre aide et éclairage c'est vraiment une situation compliquée pour moi.
Bonne soiréern
Elsa

Par **goofyto8**, le **03/04/2017 à 20:11**

bonjour,
Seul un notaire pourra vous répondre, en prenant un rendez-vous.